

PASSEPORT LOISIRS JEUNES

La culture, le sport, les ados adorent !

PARENTS



Conditions attribution PLJ

- Être allocataire de la Caf Touraine depuis au moins octobre 2021.
- Avoir un **Quotient Familial, de janvier 2022, inférieur ou égal à 830 €.**
- Avoir un enfant âgé **d'au moins 11 ans et de moins de 18 ans au 31 décembre 2022.**

↳ Vous pouvez bénéficier d'une aide pour une activité sportive ou culturelle pratiquée toute l'année ou lors d'un stage.

Barème

QUOTIENT FAMILIAL	AIDES CAF
0 € - 450 €	75 €*
451 € - 660 €	70 €*
661€ - 770 €	65 €*
771 € - 830 €	60 €*

* Aide majorée de + 25 € si enfant bénéficiaire de l'Aeoh.

Comment faire ?

- Aucune démarche à effectuer.
- Réception du PLJ courant mars.
- Communication de l'identifiant de votre adolescent à l'association qui vérifiera son identité au moment de l'inscription avant le :
↳ 15 décembre 2022.

Renseignements : Service Administratif Action Sociale Caf Touraine

Mail : pf_afi.caftours@caf.cnafmail.fr

Tél : 02 47 31 55 22

(du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30)

LE PASSEPORT LOISIRS JEUNES

Mode d'emploi pour les parents

Qu'est-ce que le Passeport Loisirs Jeunes ?

Il s'agit d'une participation financière Caf pour une activité sportive ou culturelle :

- ▶ pratiquée durant toute l'année scolaire **ou lors d'un stage** (nouveau).
- ▶ dans une structure qui a conventionné avec la Caf Touraine : liste consultable sur le site Parents Touraine <https://www.parents-touraine.fr/> (Rubrique « Adolescence et jeunes adultes / Accès aux loisirs et vacances »).

Qui bénéficie du Passeport Loisirs Jeunes ?

Les parents allocataires dont le quotient familial est inférieur ou égal à 830 € en janvier 2022. Sont concernés, leur(s) enfant(s) âgé(s) d'au moins 11 ans et de moins de 18 ans au 31 décembre 2022.

Quel est le montant de l'aide ?

Le montant de l'aide est variable en fonction du quotient familial des parents.

QF 0 € - 450 €	QF 451 € - 660 €	QF 661 € - 770 €	QF 771 € - 830 €
75 € *	70 € *	65 € *	60 € *

** Aide majorée de + 25 € si enfant bénéficiaire de l'Aeeh.*

Comment l'obtenir ?

Aucune démarche à effectuer auprès de la Caf Touraine.

Le Passeport Loisirs Jeunes avec l'identifiant est envoyé automatiquement par mail ou par courrier aux allocataires concernés, courant mars 2022.

Comment l'utiliser ?

Le Passeport Loisirs Jeunes est utilisable dès sa réception, en mars 2022.

Lors de l'inscription :

- ▶ présenter ou communiquer l'identifiant du PLJ reçu par mail ou par courrier,
- ▶ présenter également le justificatif d'identité du jeune bénéficiaire.

Le droit sera déduit du montant total de l'inscription par l'opérateur (associations, clubs, structure municipale...).

Le Passeport Loisirs Jeunes n'est utilisable qu'en une seule fois et auprès d'un seul opérateur.

Le Passeport Loisirs Jeunes est cumulable avec le dispositif « Pass'Sport » de l'Etat.

Exclus du dispositif : séjours de vacances, séjours organisés dans le cadre scolaire (classes de mer, classes de découverte), loisirs (entrée piscine, cinéma, musée, parc d'attraction...), cours particuliers (musique, danse, langue...).

Quelle est la durée de validité du Passeport Loisirs Jeunes ?

Il est valable jusqu'au 15 décembre 2022.